

# Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation français et religion

<b>HELHa Braine-le-Comte</b> Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE	Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
<b>HELHa Leuze-en-Hainaut</b> Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be
<b>HELHa Loverval</b> Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL	Tél : +32 (0) 71 43 82 11	Fax : +32 (0) 71 47 28 19	Mail : edu-loverval@helha.be

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 80 Religion 3.1			
Code	PEGR3B80FR	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte <b>Philippe GALAND</b> (philippe.galand@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut <b>Emmanuelle TARINI</b> (emmanuelle.tarini@helha.be) HELHa Loverval <b>Emmanuelle TARINI</b> (emmanuelle.tarini@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Néant

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 4 **Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover**
  - 4.1 Adopter une attitude de recherche et de curiosité intellectuelle
  - 4.4 Actualiser ses connaissances et ajuster, voire transformer ses pratiques
- Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement**
  - 5.1 Entretenir une culture générale importante afin d'éveiller les élèves au monde
  - 5.2 S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques
  - 5.3 Mettre en oeuvre des dispositifs didactiques dans les différentes disciplines enseignées
  - 5.4 Établir des liens entre les différents savoirs (en ce compris Décrets, socles de compétences, programmes) pour construire une action réfléchie
- Compétence 6 **Concevoir, conduire, réguler et évaluer des situations d'apprentissage qui visent le développement de chaque élève dans toutes ses dimensions**
  - 6.4 Mobiliser l'ensemble des savoirs méthodologiques, pédagogiques et psychologiques dans la conduite de toute activité d'enseignement-apprentissage

### Acquis d'apprentissage visés

- I. (4.1/4.4) Au terme de l'U.E, l'étudiant sera capable, notamment dans une séquence d'apprentissage, de

sélectionner et d'exposer des connaissances actuelles.

- II. (5.1) Au terme de l'U.E, l'étudiant sera capable de développer une culture générale liée à sa formation.
- III. (5.2) Au terme de l'U.E, l'étudiant sera capable de maîtriser, d'analyser et d'utiliser les informations bibliques et théologiques fondamentales selon les clés d'intelligibilité de la foi chrétienne.
- IV. (5.3/5.4/6.4) Au terme de l'U.E, l'étudiant sera capable de mener une réflexion didactique et/ou de créer une séquence d'apprentissage. Il sera en outre capable d'établir des liens entre les différents savoirs.

### **Liens avec d'autres UE**

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

## **3. Description des activités d'apprentissage**

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEGR3B80FRA Religion 1 30 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

## **4. Modalités d'évaluation**

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEGR3B80FRA Religion 1 20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### **Dispositions complémentaires relatives à l'UE**

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).

# Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation français et religion

**HELHa Loverval** Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL  
Tél : +32 (0) 71 43 82 11 Fax : +32 (0) 71 47 28 19 Mail : [edu-loverval@helha.be](mailto:edu-loverval@helha.be)

## 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Religion 1			
Code	13_PEGR3B80FRA	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	<b>Emmanuelle TARINI</b> ( <a href="mailto:emmanuelle.tarini@helha.be">emmanuelle.tarini@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

La formation spécifique en religion prépare les étudiants à enseigner le cours de religion catholique aux premier et second degrés de l'enseignement secondaire. Au terme des trois années de formation, les étudiants devront être capables de proposer à des adolescents le message chrétien comme source de croissance en humanité, dans une perspective d'éducation à la recherche de sens.

### Objectifs / Acquis d'apprentissage

- I. (4.1/4.4) Au terme de l'U.E, l'étudiant sera capable, notamment dans une séquence d'apprentissage, de sélectionner et d'exposer des connaissances actuelles.
- II. (5.1) Au terme de l'U.E, l'étudiant sera capable de développer une culture générale liée à sa formation.
- III. (5.2) Au terme de l'U.E, l'étudiant sera capable de maîtriser, d'analyser et d'utiliser les informations bibliques et théologiques fondamentales selon les clés d'intelligibilité de la foi chrétienne.
- IV. (5.3/5.4/6.4) Au terme de l'U.E, l'étudiant sera capable de mener une réflexion didactique et/ou de créer une séquence d'apprentissage. Il sera en outre capable d'établir des liens entre les différents savoirs.

## 3. Description des activités d'apprentissage

### Contenu

- Introduction aux notions de Christologie.
- La question de Dieu: Foi et athéisme.
- Approfondissement de l'axe du Programme "vivre": les témoins.
- Approfondissement de questions en fonction des stages.

### Démarches d'apprentissage

Développement des contenus de manière théorique, didactique et en interactions avec les étudiants (exercices, réflexions, présentations écrites et orales).

### Dispositifs d'aide à la réussite

Des explications et des exercices supplémentaires sont donnés aux étudiants en fonction des besoins. Accompagnement lors de la conception des préparations de leçons. Des questions de révisions sont fournies en vue de préparer l'examen écrit et oral.

## Sources et références

Une liste d'ouvrages est donnée en cours d'année aux étudiants afin qu'ils puissent trouver davantage d'informations sur les matières abordées.

## Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Feuilles de cours distribuées en classe, notes personnelles des étudiants et documents photocopiés en rapport avec les sujets abordés.

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

L'étudiant sera évalué pendant le quadrimestre selon les modalités données au cours et lors de l'examen écrit (50%) et oral (40%) en janvier. La cote finale correspondra à l'addition de la moyenne pondérée des travaux notés durant le quadrimestre (à raison de 10%) et de l'examen écrit et oral de janvier (à raison de 90%).

### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Trv	10				
Période d'évaluation	Exm	90			Exm	100

Trv = Travaux, Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

### Dispositions complémentaires

Q3: l'étudiant sera évalué par un examen écrit (60%) et oral (40%) à raison de 100% s'il a réussi son travail journalier.

Si le travail journalier n'est pas réussi, ce sera le même mode d'évaluation du Q1 (TJ): 10%, examen écrit: 50% et examen oral: 40%)

"Conformément au REE, dans le cas où l'absence d'un étudiant à un examen organisé durant la session de janvier ou de juin est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l'enseignant concerné et la direction, cet examen sera représenté durant la session suivante (respectivement juin et septembre) à une date fixée conjointement par l'enseignant et la responsable des horaires. Par contre, toute absence à la session de septembre, couverte par un certificat médical ou pour un motif légitime apprécié par la direction, donnera lieu à un nouvel examen organisé, en fonction des possibilités, dans la même session à la date fixée par l'enseignant et la responsable des horaires."

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).